



AGENCE PARCS CANADA

*Mesures prises en réponse
aux recommandations découlant de la
Table ronde 2001 de la Ministre
sur Parcs Canada*

Document de responsabilisation élaboré pour
la tenue de la Table ronde 2003 de la Ministre sur Parcs Canada



Les avis provenant de la Table ronde de la Ministre sur Parcs Canada de 2001 ont contribué à l'un des plus grands pas en avant de l'histoire de l'Agence. Cette table ronde a bénéficié de l'énergie, de l'expérience et de l'enthousiasme de participants engagés et avisés. Grâce à eux, nous avons pu nous attaquer rapidement au rétablissement de la santé des parcs nationaux du Canada. Nous avons fait de l'intégrité écologique et de l'intégrité commémorative nos principales priorités. Nous avons aussi fait des services aux visiteurs et de la diffusion de l'information à tous les Canadiens et Canadiennes notre mot d'ordre.

La Table ronde a fait état de la nécessité de créer de nouveaux parcs et lieux historiques nationaux et d'élaborer une nouvelle loi pour les aires marines nationales de conservation. Il a été donné suite à toutes ces suggestions. La Table ronde a également fait ressortir le besoin de mesures visant la recherche scientifique et la conservation, de même que le besoin d'opérations de diffusion externe auprès des peuples autochtones, des femmes et des communautés ethnoculturelles, et d'inclusion de ces mêmes groupes. Toutes ces mesures sont en cours de concrétisation. La Table ronde a par ailleurs suggéré une augmentation des services d'interprétation, l'élargissement de la gamme de points de vue en matière d'interprétation et l'adoption de mesures sérieuses pour que notre programmation plaise aux jeunes Canadiens et Canadiennes. Nombre de mesures créatrices pour répondre à ces préoccupations ont déjà été mises en place.



Je suis très reconnaissante des recommandations issues de la Table ronde de 2001. Je compte encore cette année sur ceux et celles qui participeront à la deuxième Table ronde pour éclairer Parcs Canada et pour me conseiller.

Les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux du Canada représentent l'âme de notre pays; ils sont au coeur de ce que nous sommes. Ce sont des endroits d'une grande beauté et d'une splendeur merveilleuse, imbus de patrimoine et de nature. Vous avez contribué à cet exercice de réflexion à long terme en faisant des suggestions pratiques et en proposant des mesures qui constituent maintenant la base de la protection des joyaux naturels et culturels du Canada.

Je veux remercier sincèrement ces Canadiennes et Canadiens dévoués, passionnés et travailleurs qui forment l'équipe de Parcs Canada. Ces personnes ont fait leur avis de la Table ronde d'il y a deux ans pour les transformer en réalisations remarquables. Ces résultats ont, en grande partie, été rendus possibles grâce à Tom Lee et à Alan Latourelle. Pendant le mandat de Tom comme directeur général de l'Agence, Parcs Canada est devenue l'une des institutions du gouvernement du Canada parmi les plus respectées. Je suis persuadée que sous la gouverne d'Alan, Parcs Canada va continuer de prospérer. Et je suis convaincue qu'Alan, tout comme Tom avant lui et moi-même, continuera de faire siens les avis de la Table ronde de la Ministre.

Merci beaucoup.

A handwritten signature in cursive script, which reads "Sheila Copps". The ink is dark and the handwriting is fluid and personal.

Sheila Copps

Table des Matières

Un Message de la Ministre du Patrimoine canadien	2
Introduction	4
Intégrité écologique – protection et mise en valeur du patrimoine naturel du Canada	4
Intégrité commémorative – mise en valeur et préservation du patrimoine culturel du Canada	6
Sentiment d’appartenance au Canada – communication et mise en valeur de notre patrimoine	10
Conclusion	16
Annexe – Numéros de référence aux recommandations de la Table ronde 2001 de la Ministre sur Parcs Canada	17

ISBN: R62-361/2003F-IN
0-662-88678-X

www.parcscanada.gc.ca

Mars 2003

Introduction

La Table ronde de la Ministre (TRM) sur Parcs Canada tenue en 2001 était axée sur trois grands thèmes : Intégrité écologique, Intégrité commémorative et Sentiment d'appartenance au Canada. Lors de l'élaboration du présent document de responsabilisation, il est ressorti que la meilleure façon de mettre en lumière les réponses à chacune des 45 recommandations serait de les regrouper en fonction des thèmes communs traités par chacune. On espère que cette manière de procéder permettra de broser un tableau plus global et fera mieux ressortir la portée des mesures que Parcs Canada désire mettre en oeuvre.

Pour guider le lecteur tout au long du document, nous avons placé en exposant à côté de chaque mesure prise, le numéro correspondant à la recommandation précise de la TRM de 2001 à laquelle cette mesure est associée (p. ex.¹²). Ces numéros de référence sont repris en annexe et renvoient à la liste complète des recommandations, avec l'indication du numéro de la page dans laquelle la réponse à ladite recommandation est présentée.

Intégrité écologique – protection et mise en valeur du patrimoine naturel du Canada

C'est avec plaisir que Parcs Canada a accueilli l'annonce de son inclusion dans les principales priorités gouvernementales lors du discours du Trône de septembre 2002, dans le cadre desquelles le gouvernement s'engageait à ajouter dix nouveaux parcs nationaux au réseau actuel, à créer cinq aires marines nationales de conservation et à élargir la superficie de plusieurs parcs nationaux existants. Les fonds initiaux à cet effet ont été prévus dans le budget fédéral 2003^{B C 1}. Forte de cette annonce, l'Agence procédera à la création de nouveaux parcs nationaux dans les régions suivantes : le sud des îles Gulf, en Colombie-Britannique; Ukkusiksalik et l'île Bathurst, au Nunavut; la région d'Entre-Lacs, au Manitoba; les monts Torngat et les monts Mealy, à Terre-Neuve et au Labrador; le bras Est du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest. Des sites propices à l'établissement de trois nouveaux parcs nationaux seront identifiés dans trois régions naturelles non représentées. L'Agence négociera également des ajouts aux parcs nationaux du Canada de Nahanni, de Tuktut Nogait et des Lacs-Waterton.

Cette annonce faisait suite à la promulgation, plus tôt en 2002, de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* qui définit le cadre législatif pour l'établissement et la gestion du réseau d'aires marines nationales de conservation (AMNC)². Dans le plan d'action annoncé par le premier ministre et la ministre du Patrimoine canadien le 10 octobre 2002, le gouvernement s'est engagé à établir cinq nouvelles aires marines nationales de conservation sur cinq ans. Des négociations fédérales-provinciales touchant la création de l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur ont été entreprises. L'Agence travaille à l'élaboration d'une

stratégie en vue de terminer l'aménagement de la réserve d'AMNC Gwaii Haanas, de lancer l'étude de faisabilité relative au détroit de Georgia - tous deux en Colombie-Britannique - et de déterminer des sites propices à l'établissement de deux AMNC additionnelles.

Parallèlement à ses démarches pour obtenir des fonds par l'entremise du cadre financier du gouvernement, Parcs Canada s'emploie également activement à établir des partenariats favorisant le parachèvement de ses réseaux nationaux³. À cette fin, l'Agence a signé avec la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN), une entente de deux ans aux termes de laquelle la SCCN aidera Parcs Canada à trouver des terres pour l'établissement des nouveaux parcs nationaux proposés ainsi qu'à acquérir des terres ou des servitudes pour la conservation du patrimoine à proximité des parcs nationaux existants. Le plan d'action du 10 octobre 2002 souligne que Parcs Canada doit travailler avec tous ses partenaires, soit les provinces et les territoires, les communautés autochtones et rurales, l'industrie du tourisme, les groupes écologiques et les autres interlocuteurs, pour assurer la mise en oeuvre du Plan.

De nombreux participants à la Table ronde de 2001 ont mis l'accent sur les responsabilités de Parcs Canada en matière d'intégrité écologique et sur sa capacité de mise en oeuvre d'activités scientifiques dans ce domaine. Parcs Canada a élaboré une Stratégie sur les sciences qui définit un cadre dans lequel chaque parc doit élaborer un programme de sciences⁴. Les programmes de sciences de Parcs Canada seront intégrés aux plans directeurs des parcs et les résultats seront évalués tous les cinq ans par l'entremise des rapports sur l'état des parcs. Parcs Canada s'attachera à créer d'importants partenariats de recherche scientifique à l'aide des fonds prévus dans le budget 2003 afin d'améliorer l'intégrité écologique⁵.

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* précise que « Les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour son agrément et l'enrichissement de ses connaissances... » et Parcs Canada accueille les visiteurs dans son réseau de parcs nationaux. Parcs Canada est également conscient que l'utilisation des parcs par les visiteurs ainsi que les autres utilisations doivent être gérées « de façon à laisser les parcs intacts pour les générations futures. » Parcs Canada est donc à élaborer des orientations stratégiques en vue de gérer les activités humaines, orientations qui seront intégrées dans d'autres activités de planification stratégique⁶. Certains parcs nationaux, comme le parc national du Canada Banff, élaborent actuellement des stratégies de gestion des activités humaines, en tenant compte de leurs plans directeurs et en consultation avec le public. En partenariat avec la Commission canadienne du tourisme (CCT), l'Agence a passé un marché avec Conseils et Vérification Canada pour que cet organisme étudie le recours à un processus participatif pour établir des indicateurs du tourisme durable, en utilisant comme site pilote la partie nord de l'île du Cap-Breton, où se trouve le parc national du Canada des Hautes-Terres-du-Cap-Breton. En outre, dans le cadre de l'Entente Parcs Canada – Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) et en collaboration avec des partenaires de l'industrie touristique, l'Agence a réalisé quatre projets pilotes en vue de donner suite aux objectifs de tourisme durable.

En ce qui a trait à la recommandation relative à la mise en oeuvre de pratiques exemplaires pour les activités écosensibles, Parcs Canada a déjà identifié des pratiques exemplaires dans plusieurs domaines, y compris les sentiers et la gestion des pesticides à Parcs Canada, ainsi que d'autres pratiques à l'extérieur de l'Agence, comme celles mises en oeuvre par la Société Audubon, la Commission canadienne du tourisme et la Ecotourism Society. Parcs Canada a contribué à la documentation sur le développement du tourisme durable dans les aires protégées : lignes directrices aux fins de planification et de gestion (PNUE; OMT; et UICN, 2002); *Best Practices in Natural Area Collaborations: Parks and Outdoor Tourism Operators* (Commission canadienne du tourisme, 2001), et le projet de lignes directrices pour les activités liées au développement du tourisme durable et à la diversité biologique (PNUE, Convention sur la biodiversité, 2003). En outre, le Forum 2002 des relations extérieures comportait un atelier sur les quatre piliers de la saine gestion : nombre approprié de visiteurs avec des attentes appropriées, au moment approprié et à l'endroit approprié. Les résultats de cet atelier ont fourni les éléments de base sur lesquels le groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie sur les activités humaines a appuyé ses recherches⁷.

Parcs Canada a depuis longtemps constaté qu'un grand nombre des stress écologiques qui perturbent les écosystèmes des parcs nationaux proviennent de l'extérieur des parcs et que les initiatives de partenariat dans les écosystèmes régionaux sont et resteront indispensables pour corriger les répercussions de ces stress sur l'intégrité écologique¹⁴. Grâce aux nouveaux fonds prévus dans le budget 2003 pour l'intégrité écologique, Parcs Canada s'efforcera d'établir de nouveaux partenariats stratégiques visant à améliorer la gestion des écosystèmes¹³. Parcs Canada tirera profit du succès des partenariats régionaux existants. Par exemple, le parc national Elk Island est partenaire du projet du grand écosystème des collines Beaver, qui vise à assurer la gestion conjointe du paysage dans la région. Parcs Canada a discuté de ce concept de gestion de réseau contigu d'aires protégées avec ses partenaires provinciaux et territoriaux du Conseil canadien des ministres des parcs (CCMP) et ces derniers l'ont invité à examiner la faisabilité d'une stratégie de gestion dans ce domaine¹⁵.

Intégrité commémorative – mise en valeur et préservation du patrimoine culturel du Canada

En mai 2001, le premier ministre a annoncé 24 millions de dollars sur trois ans pour l'élaboration d'outils en vue de protéger les endroits historiques du Canada et de faire en sorte que la conservation de notre patrimoine commun fasse partie intégrante de notre avenir³³. Le 8 juin 2002, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé l'Initiative des endroits historiques, une stratégie de grande envergure actuellement mise en oeuvre par le ministère du Patrimoine canadien en étroite collaboration avec Parcs Canada, en vue d'assurer la préservation de nos lieux historiques et d'encourager la réhabilitation des édifices historiques. La première étape de cette initiative comprend trois outils : le Répertoire canadien des endroits historiques (RCEH),

les normes et lignes directrices de conservation et un processus de certification pour les futurs incitatifs financiers. Les travaux de mise au point du système du RCEH sont terminés et les provinces et territoires se préparent à modifier leurs répertoires en vue du transfert des données au RCEH. Un site Web pour renseigner les gens sur l'Initiative des endroits historiques sera accessible au public au printemps 2003.

Quand les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux auront transféré au Répertoire leurs listes d'endroits historiques inscrits, les Canadiens pourront consulter celui-ci. Une version provisoire des normes et lignes directrices a été établie et est affichée sur le site Web de Parcs Canada où le public peut les consulter, les examiner et les commenter (http://www2.parkscanada.gc.ca/his_places/pdf/francais/historic_places_pdf_f.htm). Plus de 40 projets pilotes et groupes de discussion ont servi à fournir l'expérience pratique nécessaire à l'application des normes et lignes directrices. Les conseils pratiques des professionnels qui ont collaboré avec tous les paliers de gouvernement et le secteur privé orientent la révision finale des Normes et lignes directrices, prévue pour avril 2003. Un processus de certification a été mis au point et un cours destiné aux agents de certification a été élaboré. Les derniers détails de ce processus dépendent des décisions futures concernant le type d'incitatifs financiers à utiliser pour soutenir la conservation du patrimoine. Tous les travaux d'élaboration de ces outils ont fait appel à la participation active des spécialistes du patrimoine des paliers provincial, territorial et municipal et des représentants des groupes d'intervenants professionnels voués au patrimoine.

Pour orienter le processus décisionnel en faveur de la conservation de la propriété patrimoniale plutôt que de sa démolition, le budget 2003 prévoit 30 millions de dollars sur trois ans pour des incitatifs financiers destinés à compenser une partie des coûts engagés par les entreprises pour restaurer des édifices inscrits au RCEH³³.

Parcs Canada collabore étroitement avec le ministère du Patrimoine canadien afin de répondre à la recommandation d'élaborer des mesures législatives pour protéger les endroits historiques³⁴. À l'automne 2002, le Ministère a diffusé deux documents de travail. Le premier, *Vers une nouvelle loi : Pour protéger les endroits historiques du Canada*, souligne les propositions destinées à « mettre de l'ordre dans la maison fédérale » grâce à une nouvelle loi pour protéger les endroits historiques relevant de la compétence du gouvernement fédéral ou situés sur des terres appartenant au fédéral. La loi vise aussi à répondre à la nécessité de créer une politique sur « le patrimoine d'abord »²⁶ en vertu de laquelle les instances fédérales seraient incitées à considérer en priorité l'utilisation des lieux historiques nationaux et des édifices fédéraux du patrimoine « classés » avant de construire tout nouvel édifice ou de louer des locaux. Le deuxième document *Endroits historiques et Peuples autochtones : Document de discussion*, cherche à obtenir les conseils des Autochtones sur la loi proposée et des suggestions concernant les mesures qui permettraient à ces derniers de participer à l'Initiative des endroits historiques. Des consultations sont en cours avec les provinces, les territoires, les groupes voués au patrimoine et les peuples autochtones afin de faciliter la rédaction de l'ébauche de la loi. On

déploie actuellement de grands efforts, de concert avec le ministère du Patrimoine canadien, afin de présenter cette nouvelle loi, l'initiative fédérale la plus importante en matière d'endroits historiques et de ressources archéologiques depuis cinquante ans.

Le nouveau Plan du réseau des lieux historiques nationaux est actuellement mis en oeuvre et comprend trois priorités stratégiques visant à mieux faire comprendre et apprécier la diversité et l'histoire de notre pays : l'histoire des peuples autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes²⁸. Il y a eu 23 nouvelles désignations liées à ces trois priorités stratégiques depuis la Table ronde de la Ministre en avril 2001. Il s'agit de neuf endroits, onze personnes et trois événements d'importance historique nationale. La désignation de trois endroits, de huit personnes et de deux événements d'importance historique nationale a permis de reconnaître l'histoire des peuples autochtones. L'histoire des femmes a été reconnue par la désignation d'un endroit et de deux personnes d'importance historique nationale. Les communautés ethnoculturelles ont quant à elle fait l'objet de la désignation de cinq endroits, d'une personne et d'un événement d'importance historique nationale. Voici des exemples de désignations dans ces secteurs prioritaires, en commençant par les communautés ethnoculturelles : le LHNC du Temple-Sikh à Abbotsford, Colombie-Britannique; le LHNC de l'Établissement-Victoria, en Alberta; l'entraînement des Norvégiens au Canada durant la Deuxième guerre mondiale; le LHNC de l'Église Notre-Dame-de-la-Défense à Montréal; et le LHNC de la Maison Knaut-Ruhland à Lunenburg, Nouvelle-Écosse. L'histoire des femmes est soulignée de belle façon par des désignations comme le LHNC Erland Lee Home, Laura Ingersoll Secord et Mary et Henry Bibb. Les désignations, notamment le LHNC Tr'ochek, le LHNC Ehdaa, le LHNC de l'Île aux Basques, l'établissement de Viger par les Malécites, Kondiaronk et Oronhyatekha, illustrent encore davantage la richesse de l'histoire des peuples autochtones au Canada.

Parcs Canada fait face à des limites budgétaires très serrées et cette conjoncture a sérieusement affecté sa capacité de financer, dans le cadre du programme national de partage des frais, les lieux historiques nationaux qui appartiennent à des groupes sans but lucratif ou des particuliers et que le gouvernement fédéral ne possède pas ou n'administre pas²⁰. Tant que de nouveaux fonds à cet effet n'auront pas été obtenus, aucun nouveau soutien financier ne peut être fourni dans le cadre du Programme national de partage des frais des lieux historiques nationaux. Dans l'intervalle, Parcs Canada continue néanmoins de fournir du soutien professionnel et technique dans la mesure des ressources dont il dispose et s'emploie à la mise au point d'une politique qui orientera le processus décisionnel en rapport avec ces services²⁷. Au cours des deux dernières années, Parcs Canada a appuyé la création d'alliances en vue de soutenir le partage de l'information, la mise en réseau et la commercialisation en commun en investissant une modeste mise de fonds initiale dans le budget alloué aux Initiatives d'établissement de nouveaux lieux.

Dans le même ordre d'idées, Parcs Canada a cherché à obtenir des fonds pour répondre à la recommandation touchant à l'instauration d'un programme national des infrastructures patrimoniales²¹, mais ces démarches n'ont pas encore abouti. Nous espérons que les mesures

législatives à venir sur les endroits patrimoniaux fourniront de solides fondations pour assurer la protection des infrastructures patrimoniales et ouvriront des créneaux de financement dans les années à venir. Parcs Canada a également étudié la possibilité d'établir un conseil externe qui serait chargé d'examiner l'état et l'intégrité des lieux historiques nationaux²³, mais a dû se résigner à constater l'impossibilité de donner suite à cette recommandation telle que proposée, vu l'étendue et la complexité de l'entreprise, les ressources financières nécessaires pour la réaliser et l'expertise requise pour la soutenir. Le vérificateur général prévoit cependant faire état de la gestion du patrimoine culturel exercée par le gouvernement, y compris Parcs Canada, dans le Rapport de novembre 2003 présenté au Parlement.

Il existe 892 lieux historiques nationaux au Canada, dont plus de 700 n'appartiennent pas à Parcs Canada et l'évaluation de l'intégrité commémorative n'a été faite que pour moins de 5 % de ceux-ci. Parcs Canada a effectué 31 évaluations de l'intégrité commémorative depuis septembre 2000, soit en moyenne 15 par année et entend évaluer tous les lieux historiques nationaux qu'il gère directement, d'ici 2010.

Parcs Canada a également réussi à obtenir 133 millions \$¹⁹ en fonds additionnels, alloués sur une période se terminant en 2004-2005, pour régler les problèmes de détérioration des biens dans nos parcs nationaux et lieux historiques nationaux, y inclus des investissements visant à conserver des biens culturels. Près de 36 millions de dollars ont servi à financer des projets urgents touchant des biens culturels, notamment la toiture du bastion du Roi au lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg et des travaux au lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine.

Parcs Canada travaille de concert avec le ministère du Patrimoine canadien à l'évaluation détaillée des avantages et de la valeur du patrimoine bâti du Canada et notamment de ses retombées sur la vie sociale, culturelle et politique des collectivités²⁴. En outre, Parcs Canada a eu accès à des documents produits par la Fondation Héritage Canada, dont le document intitulé « Le patrimoine bâti : évaluation d'une ressource touristique » et à un rapport de la conférence tenue en octobre 2001 sur le thème « Les retombées économiques de la conservation du patrimoine ». Ces initiatives permettent à Parcs Canada de mieux saisir l'impact des bâtiments et de l'architecture historiques sur notre société et par conséquent de rechercher des moyens susceptibles d'assurer une meilleure protection de ces biens culturels importants.

Guidée par une vision globale de la protection du patrimoine naturel et culturel du Canada, l'Agence Parcs Canada poursuit l'analyse de faisabilité d'une fiducie canadienne de conservation. Elle prévoit procéder à d'autres analyses dans le cadre de l'instauration imminente de mesures législatives relatives à l'Initiative des endroits historiques³². L'Agence a également entamé des démarches en vue d'encourager les autres paliers de gouvernement à adopter des politiques et des programmes de protection du patrimoine culturel du Canada³⁵. Les provinces et les territoires participent pleinement à l'élaboration du Répertoire canadien des endroits

historiques ainsi qu'aux normes et aux directives de conservation et à l'établissement d'un processus de certification. Plusieurs ateliers ont été organisés en vue d'amener les représentants de ces instances gouvernementales à entamer le dialogue et à ouvrir le processus décisionnel.

Sentiment d'appartenance au Canada – communication et mise en valeur de notre patrimoine

En 2002, Parcs Canada a achevé l'élaboration de la Charte de Parcs Canada¹², document qui à titre de complément à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et autres dispositions législatives, constitue la pierre angulaire des activités et de l'administration de l'Agence. La Charte stipule que le partenariat avec les Autochtones doit être fondé sur la reconnaissance des riches traditions de ces derniers, et elle a été traduite en plusieurs langues autochtones. On prévoit la publier en vingt langues autochtones différentes.

Le directeur général de l'Agence Parcs Canada (DGA) a mis sur pied un comité consultatif autochtone représentant les groupes les plus étroitement associés à la prestation du programme de Parcs Canada¹¹. Le Comité, qui conseille le DGA sur les moyens susceptibles de renforcer les initiatives stratégiques en matière de relations avec les communautés, de création d'emploi, de projets économiques, de mise en valeur du patrimoine et de commémorations, s'appuie sur les ressources du Secrétariat national aux affaires autochtones de l'Agence Parcs Canada. Le Secrétariat a une mission bien définie et apporte un soutien étroit au Conseil exécutif de Parcs Canada ainsi qu'à toutes les autres directions générales de l'Agence sur les questions autochtones. Il assure également la liaison avec le ministère du Patrimoine ainsi qu'avec d'autres associations et instances décisionnelles clés¹⁰.

En ce qui touche à l'organisation de sorties scolaires dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux à l'intention des jeunes autochtones²⁵, il n'a pas été possible à ce jour d'obtenir des fonds pour donner suite à cette recommandation.

L'un des objectifs de l'Agence, défini dans le Plan du réseau des lieux historiques nationaux et les priorités stratégiques, est d'accorder une plus grande place à l'histoire sociale du Canada et de commémorer la diversité des témoignages culturels de l'histoire du Canada⁴⁰. Parcs Canada recherche activement des moyens de présenter l'histoire selon diverses perspectives dans ses lieux historiques nationaux et a récemment procédé à de nouvelles désignations historiques nationales liées à l'histoire sociale^{31 43}. Pour assurer la promotion des cultures autochtones dans nos programmes d'interprétation, l'Agence a récemment engagé un spécialiste de la mise en valeur du patrimoine autochtone. À ce chapitre, le Fonds de mise en valeur du patrimoine autochtone continue d'encourager et de financer de nouveaux programmes éducatifs novateurs autochtones, incluant neuf nouveaux projets financés durant l'exercice 2002-2003. Un guide de

l'enseignant intitulé « *Nos racines, notre avenir : à la découverte des lieux historiques nationaux du Canada dans votre classe* » a été conçu et il est actuellement distribué dans tout le Canada. Ce document qui vient renforcer les objectifs définis dans le Plan du réseau des lieux historiques nationaux propose des activités éducatives qui encouragent la mise en valeur des multiples perspectives culturelles et amènent l'étudiant à explorer divers aspects sociaux de notre histoire.

En évoquant l'histoire du patrimoine canadien au travers des témoignages véhiculés par les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, l'Agence établit des liens plus étroits entre l'histoire, les événements qui l'ont marquée et les lieux où ils se sont déroulés⁴². L'Agence s'emploie à mieux faire saisir aux employés et aux intervenants l'importance des liens entre les événements historiques qui ont façonné les parcs nationaux ou qui s'y sont déroulés et les témoignages que nous en transmettons. Le programme d'interprétation qui met en valeur la riche diversité ethnoculturelle des communautés de pêcheurs qui ont jadis peuplé les rives du parc national du Canada Forillon offre un exemple éloquent de cette vision⁴³. Le programme intitulé « *In search of a Heart: Memories of Point Pelee National Park 1900–2000* » qui présente un siècle de souvenirs apporte un autre témoignage de la mosaïque culturelle du Canada.

La mise en valeur du patrimoine est une composante fondamentale du mandat de Parcs Canada qui est abordée de façon progressive. Pour promouvoir la création de programmes de sensibilisation du public, l'Agence a engagé en 2002 un nouveau spécialiste de la mise en valeur du patrimoine et créé une nouvelle section Web sur le thème *Pause nature*¹⁸. Un nouvel outil de perfectionnement professionnel à l'intention des interprètes insiste sur le rôle crucial de l'interprétation dans la protection et la mise en valeur de l'intégrité écologique et commémorative. Au cours des années à venir, les projets relatifs au renouvellement de la mise en valeur du patrimoine seront axés sur le contenu, le caractère marquant et l'authenticité des expériences pratiques²². La trousse de perfectionnement des interprètes est mise à jour annuellement et met l'accent sur ces thèmes. Forte de la portée du concept « *J'entends, j'oublie, je vois, je retiens, je participe, je comprends* », l'Agence Parcs Canada travaille à la mise en oeuvre d'un programme dynamique de séjours éducatifs qui sera axé sur l'interprétation par l'expérience pratique⁴¹. Parcs Canada examine les possibilités de mise en oeuvre de programmes axés sur la participation et l'expérience à l'échelle de tous ses parcs et de tous ses lieux, mais l'évolution de ce projet dépendra de l'obtention des nouvelles ressources financières nécessaires à la conception de nouveaux produits de mise en valeur du patrimoine, de programmes d'interprétation sur mesure et d'outils de promotion médiatiques.

L'Agence est consciente que ce sont les jeunes qui, dans l'avenir, protégeront et transmettront le patrimoine canadien aux autres générations subséquentes. Récemment, elle a appuyé et commencé à financer la création d'un volet éducatif qui communiquera les témoignages véhiculés par les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux et sera intégré dans les programmes de toutes les commissions scolaires du pays³⁹. Elle concevra un guide sur les parcs nationaux qui servira de complément au guide de l'enseignant sur les lieux historiques

nationaux. Elle travaille actuellement à la création de nouveaux médias virtuels qui viendront enrichir son site Web et seront également utilisés dans le renouvellement de ses activités de mise en valeur du patrimoine. Elle procède de plus à l'ajout sur son site Web d'une section « Coin des jeunes » et d'une page de ressources éducatives à l'intention de l'enseignant. Ces outils virtuels devraient grandement contribuer à éveiller l'intérêt des jeunes ainsi qu'à enrichir les programmes d'apprentissage interactifs.

L'Agence a de plus discuté de la possibilité de créer un programme national de jeunes ambassadeurs¹⁶. Les relations bâties au cours de ces échanges, notamment avec Scouts Canada, seront entretenues et serviront de point d'appui à la recherche d'autres stratégies pour atteindre les jeunes. Depuis 1996, le programme Jeunesse Canada au travail (JCT) dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux s'est orienté sur un concept d'apprentissage sur le terrain visant à éveiller l'intérêt des jeunes à l'égard de l'Agence Parcs Canada. Ce programme donne chaque année à 350 étudiants l'occasion de travailler avec des spécialistes et des gens de métier de Parcs Canada et d'acquérir des connaissances à leur contact. Cette approche permet aux jeunes de se faire une idée des débouchés professionnels possibles à Parcs Canada et de découvrir par expérience directe les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada. À la fin de leur stage, les jeunes indiquent qu'ils en ont retiré une excellente expérience de travail et précisent qu'ils sont plus sensibles aux messages de Parcs Canada et comprennent et apprécient mieux la mission de l'Agence. L'un des avantages connexes de l'objectif de perfectionnement des compétences du programme JCT, c'est qu'il permet à Parcs Canada de transmettre ses messages à la clientèle difficile à atteindre des jeunes de seize à dix-huit ans. Ce programme vise intentionnellement la diversité en intégrant un volet échange qui permet aux étudiants de travailler dans une province autre que la leur et il a toujours su susciter une forte participation d'étudiants autochtones ou membres de minorités visibles, en plus d'être le premier programme à intégrer des étudiants sourds ou malentendants. Les résultats obtenus par JCT incluent l'expérience de travail sur place, l'engagement des jeunes dans notre mission et en bout de ligne, la possibilité d'être des ambassadeurs non officiels du parc où ils travaillaient – ce qui correspond plutôt bien à ce que pensaient les auteurs de la recommandation sur la création d'un programme des jeunes ambassadeurs.

De plus, une brochure sur les carrières à Parcs Canada est en préparation. Cette brochure qui vise en priorité les étudiants de niveau secondaire s'adresse aussi aux étudiants de niveau universitaire. Elle a pour but d'inciter les jeunes Canadiens à envisager une carrière à Parcs Canada. Comme bon nombre des emplois offerts par l'Agence sont spécialisés, l'objectif est de sensibiliser les étudiants avant qu'ils ne fixent leur choix sur des études universitaires ou collégiales. Le document met l'accent sur le fait que la meilleure façon de se faire une idée du milieu, c'est de visiter les parcs et les lieux historiques et de présenter une demande d'emploi d'été à Parcs Canada.

Au chapitre des projets de sensibilisation de la jeunesse canadienne, Parcs Canada travaille également à l'établissement de liens médiatiques en direct avec les parcs et les lieux historiques de partout au Canada. Parcs Canada a reçu des fonds pour offrir des visites virtuelles en trois dimensions de 17 lieux historiques³⁸, conçues pour renforcer le sentiment d'appartenance des visiteurs virtuels et donner aux gens l'occasion de découvrir la diversité des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Cette initiative permettra aux Canadiens de se brancher directement aux parcs et aux lieux historiques par l'entremise de liens thématiques interactifs.

De façon générale, Parcs Canada s'emploie à améliorer la cohérence de ses messages et de ses thèmes d'un bout à l'autre du pays³⁶. À cette fin, Parcs Canada a conçu et distribué à tout son personnel une trousse d'interprétation des messages nationaux qui mise sur l'attachement des Canadiens à l'égard des différents parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation³⁷. Les activités de communication fournissent à présent un cadre d'interprétation élargi de ces programmes en y intégrant les grands écosystèmes et les réalités historiques, tels que ceux qui sont mises en valeur dans les régions naturelles et historiques administrées par d'autres organismes nationaux, provinciaux et municipaux et en localisant tous les endroits patrimoniaux dans le plan des réseaux de Parcs Canada selon leur emplacement.

Parcs Canada établira un ensemble stratégique de thèmes nationaux annuels afin d'orienter et de d'améliorer la cohérence de ses messages et de ses informations. Les projets de communication, tels que *l'Année de l'ours*, *l'Année de la montagne* et *l'Année de l'eau douce*, démontrent bien les débouchés et les avantages de la collaboration et de la diffusion des messages nationaux.

Parcs Canada s'est engagé à collaborer avec les communautés à la commémoration des lieux historiques nationaux. L'Agence s'emploie à renforcer leur sensibilisation au programme national de commémoration et à encourager leur implication dans le processus de désignation de lieux, de personnes et d'événements d'importance nationale²⁹. À ce chapitre, la ministre du Patrimoine canadien a notamment lancé une tournée de consultations avec les communautés ethnoculturelles à Montréal en septembre 2002. Elle a également lancé une trousse d'outils de communication intitulée *Reconnaître notre histoire* qui comprend une vidéo, un CD-ROM, une brochure et des dépliants conçus pour sensibiliser les communautés ethnoculturelles du Canada et les inciter à participer au processus de commémoration. De son côté, au printemps 2002, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a revu ses critères et éliminé les obstacles politiques potentiels à la participation de ces communautés. Le Conseil ethnoculturel du Canada et la Société d'histoire multiculturelle de l'Ontario tiennent actuellement des séances de sensibilisation pour promouvoir le dialogue et examiner les propositions de consultation.

L'Agence répond également aux invitations à présenter des conférences sur l'initiative touchant à l'histoire ethnoculturelle qui lui sont lancées par des organismes, telle la Société d'histoire multiculturelle de l'Ontario, avec l'objectif de rallier la participation des communautés multiculturelles et de s'assurer qu'elle représente la mosaïque culturelle du Canada dans toutes

ses dimensions⁴³.

Parcs Canada a lancé une stratégie de communications extérieures « Engager les Canadiens » en vue de s'allier le soutien des Canadiens pour la réalisation de son mandat. Depuis le sondage d'opinions mené en mars 2002 et les analyses de ces résultats, l'Agence concentre ses recherches afin de déterminer le niveau de sensibilisation et de connaissance des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation dans diverses communautés⁴³. L'objectif est de mieux connaître l'intérêt des collectivités à l'égard du patrimoine canadien et d'identifier les approches qu'elles privilégient en matière d'apprentissage et de participation. Parcs Canada cherchera également avec des associations multiculturelles et d'autres organismes des moyens plus dynamiques d'utiliser les produits médiatiques pour informer, influencer et impliquer diverses catégories d'auditoires.

Outre le cadre de planification instauré dans l'ensemble de l'Agence, le plan directeur de gestion des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux de l'Ouest et du Nord comporte un volet de consultation structurée accompagné de mécanismes de rétroaction. Le processus de consultation inclut fréquemment la mise sur pied d'organes consultatifs, le travail en concertation avec des groupes de soutien des parcs nationaux, l'organisation de journées d'accueil et la tenue de rencontres communautaires. Parcs Canada veille tout particulièrement à formuler clairement l'objectif et les conditions de la participation du public, le cadre décisionnel et les mécanismes de rétroaction⁸.

Pour stimuler la participation d'un plus vaste éventail de Canadiens, Parcs Canada a organisé, de concert avec des partenaires provinciaux et municipaux et d'autres interlocuteurs, des ateliers susceptibles d'intéresser le public et les intervenants à contribuer au processus de planification et d'élaboration du Répertoire canadien des endroits historiques⁹. L'Agence a entrepris des démarches, notamment des réunions et des séances de consultations auprès des communautés, en vue d'inciter les communautés voisines des parcs et des lieux historiques nationaux à s'engager dans le processus de protection des ressources naturelles et culturelles et dans la mise en valeur de ces endroits patrimoniaux et de donner ainsi l'élan nécessaire à la progression de ce dossier. L'Agence continue de mettre à profit les liens tissés avec des organismes nationaux telles l'Association des musées canadiens et la Fondation Héritage Canada⁴⁵. Tous ces efforts visent à stimuler l'engagement des intervenants dans les processus de participation.

L'industrie touristique du Canada est un interlocuteur par excellence pour transmettre les messages de Parcs Canada touchant à la protection et à la mise en valeur du patrimoine. L'Agence travaille en étroite collaboration avec l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) pour inciter le milieu touristique à mieux sensibiliser les visiteurs aux principes d'intégrité écologique et commémorative ainsi qu'à l'utilisation judicieuse et responsable des parcs nationaux¹⁷. Une entente a été signée entre l'AITC et Parcs Canada et un comité de collaboration a été formé pour voir à son exécution. La mise en oeuvre du concept de tourisme

patrimonial durable est entamée et Parcs Canada parraine dans ce contexte une partie d'un sommet sur l'écotourisme organisé par l'Organisation mondiale du commerce (qui se tiendra en mai 2003) afin de partager l'information et d'échanger des idées sur ce dossier avec l'industrie du tourisme⁴⁵. Au chapitre des mesures prises pour soutenir l'incorporation stratégique des messages sur l'intégrité écologique et commémorative dans ses communications extérieures, l'Agence a notamment communiqué son cadre national de présentation des messages patrimoniaux à des associations du milieu touristique.

Parcs Canada travaille en partenariat avec la Commission canadienne du tourisme (CCT) à des projets visant à mieux sensibiliser les visiteurs canadiens et internationaux à la valeur des activités patrimoniales offertes dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux et à la nécessité d'une utilisation durable et judicieuse de ces sites. Elle procède à des démarches similaires de coopération et de sensibilisation auprès d'agences spécialisées dans les destinations municipales et provinciales en leur distribuant sa trousse de présentation des messages nationaux. Elle anime des séminaires éducatifs lors de forums sur le tourisme, et des comités d'intervenants du secteur privé et du secteur public chargés de travailler à la réalisation du concept de tourisme durable commencent à se former.

La stratégie de communications extérieures « Engager les Canadiens » vise notamment à identifier les auditoires ainsi que des moyens novateurs pour atteindre ces derniers. Parcs Canada s'emploie à développer de nouveaux produits de communication avec des partenaires extérieurs qui réussissent déjà à atteindre des auditoires cibles⁴⁴. Parcs Canada a collaboré à la production d'une série télévisée sur les parcs nationaux intitulée *Great Canadian Parks* et aussi à *Historylands*, mettant en vedette les lieux historiques nationaux. S'efforçant de rejoindre les jeunes Canadiens et de les « engager à participer », Parcs Canada s'est également associé à *Canadian Geographic* pour la production de la série télévisée *CG Kids*, axée sur les jeunes de huit à douze ans. Misant sur l'humour, l'aventure et la curiosité, cette série vise à renseigner les jeunes sur le Canada et son riche patrimoine naturel et culturel. À court terme, Parcs Canada cherchera activement des moyens de tirer profit de ses collections de séquences filmées et d'images et de miser sur les lieux dont elle assure l'administration pour établir des partenariats de promotion du patrimoine du Canada à l'échelle nationale.

Parcs Canada reconnaît la nécessité de constituer un bassin durable d'employés qualifiés et représentatifs de la population canadienne afin d'être en mesure de répondre aux impératifs présents et à venir de son programme ^A. Au vu des données démographiques actuelles, l'Agence a entrepris la mise au point de stratégies de relève dans des secteurs fonctionnels névralgiques. Elle a également mis en oeuvre des activités de planification des ressources humaines et de renouvellement du personnel au palier local. Les statistiques internes tirées d'un récent sondage d'auto-identification montrent que les Autochtones représentent 8 % de la main-d'oeuvre de l'Agence, que les personnes handicapées comptent pour 5 % du personnel et que la catégorie des minorités visibles représente 2 % de l'effectif. Ces données indiquent une hausse de la

représentativité de la diversité canadienne par rapport aux taux de 4,6 % (Autochtones), 3 % (personnes handicapées) et 1 % (minorités visibles) enregistrés en 2001.

L'Agence a apporté une attention similaire aux nominations à des postes de direction de Parcs Canada et à la composition des membres de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada afin d'en arriver à une juste représentation de la diversité canadienne³⁰. Parcs Canada a établi un cadre de relève pour répondre aux besoins actuels et à long terme touchant à la dotation aux paliers de la direction. Sur les neuf nouvelles nominations effectuées entre avril 2001 et septembre 2002, la représentation de la diversité canadienne s'établissait comme suit : quatre femmes (44 %), un Autochtone (11 %), une personne de la catégorie des minorités visibles (11 %) alors que la répartition actuelle de la représentativité dans les postes de gestion est de 35 % de femmes, de 10,3 % d'Autochtones et de 1,5 % de personnes de la catégorie des minorités visibles. Depuis la tenue de la Table ronde 2001 de la Ministre sur Parcs Canada, cinq nouveaux membres ont été nommés par décret à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. La Commission se compose donc maintenant de dix-huit membres dont deux sont des femmes, deux sont des Autochtones et un appartient à la catégorie des minorités visibles.

Conclusion

La Table ronde 2001 de la Ministre sur Parcs Canada a marqué le début de consultations régulières avec les intervenants en vue de conseiller la Ministre sur le rendement de l'Agence, conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*. Les 45 recommandations réfléchies découlant de la première table ronde ont aidé Parcs Canada à définir ses priorités et ont servi d'étalon pour mesurer l'efficacité des activités de l'Agence. Parcs Canada est fier des progrès substantiels et des réalisations importantes face à un grand nombre des recommandations.

L'obligation de tenir une table ronde avec les personnes qui s'intéressent aux questions relevant de l'Agence vise à favoriser la responsabilisation. À cet égard, Parcs Canada apprécie le dialogue franc et ouvert engagé en 2001 et souhaite que la Table ronde 2003 de la Ministre permette de poursuivre celui-ci.

Annexe – Numéros de référence aux recommandations de la Table ronde 2001 de la Ministre sur Parcs Canada

N ^o	Recommandation	Répondue à la page
A	Élaborer un plan de relève pour combler les postes devenus vacants par suite de départs à la retraite (à tous les niveaux).	15
B	Le gouvernement fédéral doit accorder de nouveaux fonds! Plus particulièrement, 240 M\$ sur cinq ans pour la création de nouveaux parcs et de nouvelles aires marines nationales de conservation (AMNC) et 327 M\$ sur cinq ans pour la mise en oeuvre des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique.	4
C	MAIS l'Agence Parcs Canada (APC) doit avoir un plan B : des moyens pour continuer à progresser dans l'éventualité où il n'y a pas de nouveaux fonds ou s'il y en a moins que ce qui est requis.	4
1	Reconnaissant que les partenaires de Parcs Canada ont fait pression pour obtenir des fonds additionnels en vue de poursuivre l'achèvement du réseau des parcs nationaux et de celui des AMNC et que la 3 ^e édition du Livre rouge propose d'octroyer de nouveaux fonds à cette fin, obtenir du gouvernement un financement additionnel de l'ordre de 240 M\$ sur cinq ans (ainsi qu'il apparaît dans le Plan d'entreprise de Parcs Canada) pour poursuivre l'achèvement d'un réseau des parcs nationaux et d'un réseau des AMNC qui soient vraiment représentatifs et, s'il y a lieu, pour adjoindre des terres aux parcs actuels.	4
2	Faire adopter le projet de loi sur les AMNC par le Parlement au cours de l'année 2001, développer une stratégie pour progresser davantage dans l'achèvement du réseau des AMNC et établir clairement l'objectif de créer quatre nouvelles AMNC au cours des cinq prochaines années.	4
3	Reconnaissant que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes ont une part de responsabilité dans l'achèvement du réseau des parcs nationaux, bonifier l'engagement financier du gouvernement en investissant dans des partenariats créatifs aux effets multiplicateurs afin de continuer à progresser vers l'achèvement du réseau des parcs nationaux et du réseau des AMNC.	5
4	Exiger de chacun des parcs nationaux, au cours des deux prochaines années, le développement d'un solide programme de recherche scientifique (naturelle et sociale) en consultation avec un Comité consultatif sur les sciences de Parcs Canada, assorti de buts limpides et d'objectifs d'action précis, qui sera subséquemment intégré dans le plan directeur du parc.	5

5	<p>Au cours des deux prochaines années :</p> <p>a) assurer une capacité scientifique interne;</p> <p>b) créer au moins quatre partenariats de recherche scientifique majeurs afin de susciter un plus grand engagement de la part des universités, des intervenants et des partenaires à s'occuper des questions relatives aux écosystèmes terrestres et marins régionaux.</p>	5
6	<p>Développer une stratégie de concert avec des partenaires pour gérer les activités humaines dans les parcs nationaux et les AMNC, en tenant compte de l'intégrité écologique. Les activités humaines comprennent l'utilisation par les visiteurs, les transports, l'accès et les collectivités. Les activités humaines englobent les utilisations physiques et virtuelles des parcs. La stratégie traiterait de questions concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accès et l'utilisation de moyens de transport; • l'utilisation qu'en font les visiteurs; • les collectivités. <p>La stratégie :</p> <p>a) aiderait à identifier ceux et celles qui utilisent les parcs (et ceux qui ne les utilisent pas) et la façon dont ils les utilisent;</p> <p>b) guiderait l'examen des impacts des différents types d'activité humaine;</p> <p>c) aiderait à déterminer la façon d'en arriver à une expérience de visite de qualité dans les parcs.</p> <p>Les partenaires pourraient compter (sans s'y limiter) : des agences fédérales et provinciales, les peuples autochtones, les collectivités, l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC), des ONG, des universités, des regroupements d'utilisateurs et de visiteurs, le secteur du transport, etc.</p>	5
7	<p>Développer et mettre en oeuvre de saines pratiques pour les activités délicates du point de vue écologique et pour les activités qui font la promotion ou contiennent des composantes relatives à l'intendance ou au bénévolat.</p>	6
8	<p>Pour tout parc national ou toute AMNC qui s'engage dans un processus de participation publique, établir clairement la raison de la participation publique, déterminer les options possibles, les conditions du processus de participation en cause et le cadre dans lequel s'inscrivent les décisions, préciser et expliquer les mécanismes de rétroaction et veiller à assurer la transparence du processus.</p>	14
9	<p>Formuler et fournir des efforts explicites en vue d'impliquer une plus grande part du public canadien dans le processus de participation.</p>	14

10	Élargir le Secrétariat aux affaires autochtones. Assurer sa croissance : a) en élargissant son mandat : par l'élaboration d'un énoncé de mission; b) en lui donnant davantage de ressources (financières et humaines – par du personnel des Premières nations); c) en établissant des liens étroits entre le Secrétariat et le ministère du Patrimoine canadien.	10
11	Créer un groupe de travail autochtone : a) pour effectuer la planification stratégique et travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat; b) formé de personnes des Premières nations associées de près aux parcs; c) convenablement financé; d) chargé de planifier la façon dont les recommandations et les idées proposées par ce groupe de travail autochtone pourraient être mises en oeuvre.	10
12	Créer un partenariat équilibré avec les Premières nations, en veillant à ce que la Charte fasse davantage de place à la bonne volonté et au partenariat en train de s'établir avec les Premières nations et soit le reflet fidèle des valeurs des Autochtones.	10
13	Obtenir des sommes substantielles du gouvernement du Canada au cours des deux prochaines années afin de : a) réaliser des progrès dans les initiatives de partenariat stratégique; b) donner à Parcs Canada une capacité interne adéquate en matière de personnel et de programmes pour la gestion des écosystèmes régionaux.	6
14	Au cours des deux prochaines années, concentrer les ressources à l'avancement de partenariats régionaux concernant au moins trois des parcs nationaux aux prises avec des stress écologiques majeurs. Ces prototypes serviraient de modèles pour l'obtention de résultats concrets sur place. Ce seraient des modèles qui : <ul style="list-style-type: none"> • respectent les droits existants; • possèdent des indicateurs de performance mesurables; • offrent des occasions d'apprentissage dont les résultats sont transférables; • peuvent progresser rapidement en s'appuyant sur les partenariats et les mécanismes actuels; • sont axés sur les écosystèmes tant terrestres que marins; • sont des partenariats rassembleurs par excellence qui peuvent faire une différence en matière d'intégrité écologique. 	6
15	Au cours des deux prochaines années, allouer des ressources à l'avancement d'une stratégie pour gérer au moins l'un des réseaux contigus d'aires protégées fédérales, provinciales ou territoriales de manière à maintenir l'intégrité écologique de toute la région.	6

16	Établir et financer un programme national de jeunes ambassadeurs rejoignant un échantillon représentatif de la jeunesse canadienne (tant urbaine que rurale), dont l'un des volets permettrait de vivre une expérience sur le terrain et un autre de participer à un sommet national. Les ambassadeurs auraient comme responsabilité d'aider à la diffusion des messages dans leur communauté et d'impliquer les jeunes dans l'atteinte de l'intégrité écologique tant dans les parcs nationaux que dans les aires marines nationales de conservation.	12
17	Développer des programmes de sensibilisation du public, de concert avec l'industrie touristique et d'autres intervenants, qui livreront des messages actualisés sur l'intégrité écologique et favoriseront une utilisation responsable des parcs. De tels programmes doivent être conçus à l'intention expresse d'un parc en particulier, employer des moyens efficaces pour joindre ses auditoires, s'adresser à des publics bien ciblés et être quantifiables.	14
18	Financer l'embauche de plus d'interprètes pour livrer sur place une programmation mise à jour.	11
19	Parcs Canada devrait se voir accorder des ressources accrues et, cela fait, devrait veiller à assurer un plus juste équilibre entre le volet culturel et le volet naturel de son mandat. Dans l'enveloppe culturelle, ces nouvelles ressources devraient prioritairement être affectées à la protection et à l'entretien des éléments d'actif culturel existants.	9
20	Le Programme national de partage des frais devrait être bonifié de façon substantielle pour soutenir directement les lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par le gouvernement fédéral. La priorité devrait être accordée à ceux qui sont gérés par le secteur public et les organismes sans but lucratif.	8
21	Le gouvernement du Canada devrait établir et financer un programme national des infrastructures patrimoniales. Ce nouveau programme devrait être conçu de manière à susciter la contribution des autres paliers de gouvernement, des organismes sans but lucratif et du secteur privé, d'une façon un peu semblable à l'actuel Programme national d'infrastructures et à l'initiative fédérale en matière de logements et d'itinérance. Ce programme devrait comprendre le financement de programmes d'investissements et l'allocation de fonds voués à l'éducation afin de combler la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée en s'attaquant aux lacunes des programmes d'éducation, de stages et de formation, en établissant une norme nationale pour les travaux de restauration historique ou patrimoniale et en en faisant une condition au financement.	8

22	En ce qui a trait aux questions relatives au renouvellement des programmes d'interprétation et des éléments d'actif qui y sont liés, l'effort devrait davantage porter sur le contenu que sur les nouveaux outils technologiques, fragiles et rapidement désuets. La conception des éléments d'interprétation devrait tenir davantage compte de la longévité. C'est le caractère d'authenticité et non l'aspect virtuel de l'expérience qui devrait primer.	11
23	Former une commission indépendante composée d'experts ayant pour mandat d'enquêter sur la santé et l'intégrité des lieux historiques nationaux du Canada (tant ceux de propriété fédérale que les autres), d'en faire rapport et de formuler des recommandations. Cette commission jouerait un rôle clé dans la défense de l'intérêt public en suscitant une plus grande sensibilisation à la nécessité d'accorder à ces ressources irremplaçables un financement accru et stable.	9
24	Mener une étude afin d'évaluer les impacts du patrimoine bâti sur la vie sociale, culturelle et économique des collectivités.	9
25	Collaborer avec le MAINC et les communautés autochtones afin d'établir les priorités en vue des visites de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux qui sont effectuées au cours des deux voyages d'écoliers que finance chaque année le MAINC.	10
26	Établir au gouvernement fédéral une politique du « patrimoine d'abord » qui couvrirait toute acquisition d'espace. Lorsque cela est possible, les immobilisations patrimoniales existantes devraient être employées et, si de nouvelles constructions semblent préférables, on devrait exposer de façon convaincante les motifs incitant à ne pas utiliser les édifices fédéraux du patrimoine existants.	7
27	Augmenter à un niveau adéquat le financement de Parcs Canada de manière à lui permettre d'offrir du soutien professionnel et technique aux membres de la famille des lieux historiques nationaux qui ne sont pas de propriété fédérale.	8
28	Veiller à ce que le Plan du réseau des lieux historiques nationaux poursuive son évolution continue de manière à refléter une compréhension réfléchie et croissante de notre histoire nationale.	8
29	Collaborer avec les associations, groupes et organismes existants afin de veiller à ce que les collectivités soient sensibilisées à la commémoration des lieux historiques nationaux et à la façon dont elles peuvent prendre part à ce processus.	13
30	La direction et la gestion de Parcs Canada devraient refléter assez fidèlement la composition du Canada. La composition des membres de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada devrait également refléter celle du Canada, tout en tenant compte cependant de la nécessité de fournir des avis d'experts à la Ministre.	16

31	Faire un examen approfondi des lieux historiques nationaux existants afin de trouver des façons d'assurer que les histoires qui y sont rapportées présentent une grande variété de perspectives. Pour y parvenir, améliorer et enrichir les messages diffusés à ces endroits.	10
32	Le gouvernement du Canada devrait examiner la possibilité de créer une fiducie nationale pour appuyer la conservation du patrimoine.	9
33	<p>Le gouvernement du Canada devrait introduire des incitatifs fiscaux visant à rendre le financement de la réhabilitation, de la rénovation, de la restauration et du recyclage des édifices patrimoniaux concurrentiel par rapport aux coûts des constructions nouvelles.</p> <p>L'efficacité d'un tel régime d'incitatifs fiscaux est liée au financement d'un système certifié de formation professionnelle de façon à assurer les compétences essentielles nécessaires à un travail de restauration et de rénovation convenable et de qualité.</p> <p>Les incitatifs fiscaux du gouvernement fédéral devraient être compatibles avec les programmes provinciaux et municipaux d'incitation en matière de patrimoine (programmes de prêts et subventions, etc.).</p> <p>Il faudrait établir un registre et des normes en matière de conservation en guise d'instruments de soutien, de façon à assurer des conditions à un programme d'incitatifs fiscaux.</p>	6, 7
34	Élaborer une législation visant la protection des lieux historiques nationaux, des édifices fédéraux du patrimoine et des ressources archéologiques situées sur les terres fédérales.	7
35	Encourager les autres paliers de gouvernement à adopter des politiques et des programmes de nature similaire afin que le Canada développe un véritable arsenal national de solutions reliées les unes aux autres et complémentaires pour faire face à ce qui constitue un véritable problème national.	9
36	Avoir un éventail de messages et de scénarios cohérents qui peuvent être livrés d'un bout à l'autre du pays.	13
37	Faire le lien entre l'esprit du lieu au niveau local, le contexte régional et les messages nationaux de Parcs Canada en reliant les parcs et lieux historiques nationaux, provinciaux et locaux.	13
38	Créer des liens en direct (en ligne) entre les parcs et lieux historiques à travers le Canada.	13

39	<p>Mettre l'accent sur les jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer des programmes d'études à l'échelle du pays ayant des messages communs • moderniser et mettre à jour les moyens de communication des messages (p. ex. SIMPARC comme SIMCITY, ECOSIM) • avec les associations de scouts et guides du Canada • avec des programmes d'échanges pour jeunes, comme les clubs Rotary et Kiwanis • avec des programmes d'emplois d'été pour étudiants • avec des internats pour étudiants 	11
40	Actualiser notre histoire : commémoration de l'histoire sociale.	10
41	Privilégier les interprétations qui mettent en valeur les expériences vécues pour donner vie aux endroits du patrimoine.	11
42	Mieux faire le lien entre les événements historiques et les endroits où ils ont lieu dans les parcs nationaux.	11
43	Inclure les « voix multiples » du Canada dans nos activités de mise en valeur et mieux représenter la mosaïque culturelle du Canada dans les parcs.	10, 11, 14
44	<p>Trouver des moyens de bâtir sur des initiatives déjà en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • programmes spéciaux en collaboration avec Radio-Canada, Much Music, Industrie Canada, réseaux et stations spécialisées de télévision sur câble • films IMAX et programmes d'interprétation 	15
45	<p>Établir et renforcer des liens</p> <ul style="list-style-type: none"> • en tenant des cérémonies d'assermentation à des endroits importants du pays • de concert avec l'industrie touristique, en faisant l'équilibre entre les activités visant à attirer de nouveaux visiteurs et à améliorer la qualité des messages • en travaillant avec les éditeurs de la presse courante et spécialisée • en établissant des alliances avec tous les niveaux de gouvernement pour assurer une livraison concertée des messages • en établissant des partenariats multilatéraux de façon à livrer un message constant comme dans le cas de l'Année de l'Ours dans le parc national Banff. 	14